

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 10 septembre 2025 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 10 septembre 2025 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 10 septembre 2025 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 10 septembre 2025 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoints au Maire, MM. Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELEISEN, Estelle LEVY, Delphine BIEHLER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, Mmes Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales sont absents et excusés.

Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, sont absents.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

**Membres en exercice : 23      Présents : 17      Absents et excusés : 4      Absents : 2      Procurations : 4**

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,  
Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité**, M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 47 du mandat 2020-2026 :**

**1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 29 juillet 2025**

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

**Groupement de commande portant sur les fournitures de bureau et de papier**

**- Adhésion**

**3. URBANISME**

**Interdiction de surbâtir – Main levée – Terrain sis à Kientzville**

**4. VOIRIE – Travaux d'enfouissement route d'EBERSHEIM**

**A) Convention de Maîtrise d'ouvrage entre la TEA (Territoire Energies Alsace) et la Commune**

**B) Convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE**

**C) Convention de mise en souterrain des réseaux avec XP FIBRE**

**5. PATRIMOINE**

**Lancement de la mission de Maîtrise d'Œuvre pour le Pavillon des Vignes**

**6. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

**7. COMMUNICATIONS**

**8. VŒUX - DIVERS**

**DECISIONS**

<b>1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 29 juillet 2025</b>	Adopté à l'unanimité 3 Abstentions
<b>2. ADMINISTRATION GENERALE</b> Groupement de commande portant sur les fournitures de bureau et de papier – Adhésion	Adopté à l'unanimité
<b>3. URBANISME</b> Interdiction de surbâtir – Main levée – Terrain sis à Kientzville	Adopté à l'unanimité
<b>4. VOIRIE – Travaux d'enfouissement route d'EBERSHEIM</b> A. Convention de Maîtrise d'ouvrage entre la TEA (Territoire Energies Alsace) et la Commune B. Convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE	Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité
<b>5. PATRIMOINE</b> Lancement de la mission de Maîtrise d'Œuvre pour le Pavillon des Vignes	Acté
<b>6. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE</b>	Acté

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au public présent.

Il propose à l'assemblée de retirer de l'Ordre du Jour le point n°4 C - Convention de mise en souterrain des réseaux avec XP FIBRE. Une délibération sur ce point est devenue inutile en raison du montant du devis inférieur à 13 000 euros. La décision pourra intervenir dans le cadre des délégations d'attribution au Maire dans le respect du budget déjà voté.

Cette modification de l'Ordre du Jour est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le point 5 intitulé « Lancement de la mission de Maîtrise d'Œuvre pour le Pavillon des Vignes » est maintenu à l'Ordre du Jour sans qu'une délibération ne soit envisagée pour autant.

## **DCM-2025-09-1**

### **1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 29 juillet 2025**

En page 1, Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, indique avoir adressé ses excuses en préambule de la dernière réunion du Conseil Municipal. Elle souhaite que la mention « excusée » puisse figurer dans le procès-verbal.

Outre cette modification, le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2025 préalablement diffusé est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire				X
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwennaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			

LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal				X
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale				X

## DCM-2025-09-2

### 2. ADMINISTRATION GENERALE

#### Groupement de commande portant sur les fournitures de bureau et de papier – Adhésion

##### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Depuis 2014, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires (CCST) et ses Communes membres (à l'exception des Communes de La Vancelle, et de Dieffenthal) ont manifesté le souhait de mettre en place un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier. Cette volonté commune s'est traduite par la souscription de plusieurs marchés à bons de commandes. Le marché actuel arrive à échéance le 26 février 2026.

Le groupement actuellement constitué est un groupement momentané qui prend fin au terme du marché. Il y a donc lieu de conclure une convention de groupement visant à passer un nouveau marché de fournitures de bureau et de papier comportant 2 lots :

- lot 1 : Fournitures de bureau
- lot 2 : Papiers reprographiques

Le montant du lot 1 est compris entre 47 800 € HT et 203 600 € HT pour les 4 années.

Le montant du lot 2 est compris entre 65 200 € HT et 267 200 € HT pour les 4 années.

La présente délibération a pour objet l'adhésion de la Commune de Sélestat à un groupement de commandes, constitué en vue de passer deux accords cadre mono-attributaire, à bons de commande, à compter du 27 février 2026 pour une durée de 1 an renouvelable trois fois pour une durée identique.

L'intérêt de cette démarche est de trois ordres :

- intérêt économique : faire bénéficier à l'ensemble des collectivités intéressées de prix plus intéressants,
- intérêt fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition de ces fournitures de base,
- intérêt communautaire de la démarche : rapprocher les façons de travailler, se grouper autour d'un projet structurant et solidaire dans une optique partenariale.

La Commune de Sélestat sera le coordonnateur de ce groupement de commandes. La convention constitutive de groupement de commandes jointe à la présente délibération définit notamment les modalités d'organisation de ce groupement de commandes, le rôle du coordonnateur, les droits et obligations des différentes parties.

**VU** Le Code de la Commande Publique, notamment son article L2113-6

Il est demandé au Conseil Municipal,

**D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes, portant sur les fournitures de bureau et les papiers reprographies entre la Commune de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires, et les Communes de Baldenheim, Châtenois (uniquement pour le papier), Ebersheim, Kintzheim, Mussig, Orschwiller, Scherwiller et Sélestat et l'adhésion de la Commune de Sélestat à ce groupement ;

**D'APPROUVER** le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;

**D'APPROUVER** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;

**DE DECIDER** que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur ;

**DE DESIGNER** Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, comme titulaire ;

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, comme suppléante ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous actes administratifs y afférents.

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, s'interroge quant aux différences de montants présentés.

Le Maire précise que les écarts se rapportent à des besoins qui peuvent être variables selon les communes et selon les années. Il précise aussi que ces montants représentent des montants estimés par rapport aux consommations des années passées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;

**APPROUVE** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;

**DECIDE** que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur ;

**DESIGNE** Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, comme titulaire ;

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, comme suppléante ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous actes administratifs y afférents.

## ADOpte A L'UNANIMITE

NOM - Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwennaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

**DCM-2025-09-3**

### 3. URBANISME

#### Interdiction de surbâtir – Main levée – Terrain sis à Kientzville

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Par courrier du 29 août 2025, Maître Lionel HUSSER, Notaire au sein de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU à CHATENOIS, demande la radiation d'une interdiction de surbâtir inscrite au Livre Foncier au

profit de la Commune de Scherwiller (fonds dominant section 30 parcelle n°66) et portant sur la parcelle sise Rue des Merles à Kientzville, cadastrée sous la section 31 parcelle n° 72 d'une contenance de 8,60 ares, appartenant à Monsieur Michel BRENNER, nu propriétaire, domicilié à VESOUL (Haute-Saône), 29 rue du Dr Doillon, et à Madame Liliane MAURER, usufruitier, domiciliée à SELESTAT ( Bas-Rhin), 5 rue Jean Meyer.

Cette interdiction de surbâtir résulte de l'acte de règlement d'une clause de résolution reçu par Maître Bernard GREINER, Notaire à BARR, le 2 avril 1957, suite à l'acte reçu par Maître GENY, Notaire à Sélestat, le 09 mai 1947 aux termes duquel la Commune de Scherwiller a vendu le terrain.

Conformément à l'acte de règlement d'une clause de résolution, une interdiction de surbâtir a été inscrite sur le bien acquis par Monsieur Robert KIENTZ au profit de la Commune de Scherwiller.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal :

**DE SE PRONONCER** sur l'opportunité de procéder à la radiation d'une interdiction de surbâtir établie au profit de la Commune de Scherwiller (fonds dominant section 30 parcelle n°66) et inscrite au Livre Foncier, portant sur la parcelle sise Rue des Merles à Kientzville – section 31 – parcelle n° 72 d'une contenance de 8,60 ares.

**D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte nécessaire pour procéder à cette radiation.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, s'interroge quant aux coûts liés à cette délibération qui restent à la charge de la collectivité.

Le Maire indique que la Commune n'aura pas à supporter de frais en lien avec cette opération et que la démarche est purement administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE** se prononcer sur l'opportunité de procéder à la radiation d'une interdiction de surbâtir établie au profit de la Commune de Scherwiller (fonds dominant section 30 parcelle n°66) et inscrite au Livre Foncier, portant sur la parcelle sise Rue des Merles à Kientzville – section 31 – parcelle n° 72 d'une contenance de 8,60 ares.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire pour procéder à cette radiation.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM - Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwennaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		

WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2025-09-4A

### 4. VOIRIE – Travaux d'enfouissement route d'EBERSHEIM

#### A. Convention de Maîtrise d'ouvrage entre la TEA (Territoire Energies Alsace) et la Commune

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire**

Le Maire expose le fait que dans le cadre des travaux Route d'Ebersheim, il est envisagé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs afin d'améliorer la qualité de distribution de l'électricité et l'intégration environnementale du projet. Les réseaux secs concernés sont :

- la basse tension (BT)
- L'éclairage public (EP)
- Réseau télécommunication (Orange)
- Fibre (XP Fibre)

La Commune envisage de réaliser l'ensemble de ces travaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Commune est membre de Territoire d'Energie Alsace (TEA ex. syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin) qui est par voie de conséquence le gestionnaire des réseaux Basse Tension et assurera à ce titre la maîtrise d'ouvrage sur cette partie du projet.

Aussi, une convention co-maitrise d'ouvrage entre TEA et la Commune, dont le projet est joint en annexe, est nécessaire afin de préciser les modalités d'exécution et de financement des travaux de modification du réseau électrique Route d'Ebersheim

Concernant les travaux de basse tension, le Maire présente le schéma de principe et l'estimation prévisionnelle établis par Territoire d'Énergie Alsace. Le montant prévisionnel est de 35.320 euros HT conformément au tableau ci-après :

Commune : SCHERWILLER	Rue : Route d'Ebersheim	Estimation Prévisionnelle HT
Travaux		29.520
Maitrise d'œuvre et honoraires divers		2.600
Provisions pour imprévus		3.200
<b>TOTAL HT</b>		<b>35.320</b>

Concernant la répartition des coûts pour la partie BT, Territoire d'Energie Alsace participera financièrement à hauteur de 50%, le projet étant éligible à la convention d'application de l'article 8 du contrat de concession conclu avec Enedis.

Un avenant à ladite convention sera établi si les montants réels de l'opération devaient être différents à l'estimation prévisionnelle définie ci-dessus. Il est précisé que les frais d'études engagés par TEA seront dus en totalité par la commune en cas d'abandon du projet.

Par ailleurs, TEA est susceptible d'accorder une aide complémentaire pour les travaux concernant le réseau d'éclairage public (plafonné à 25.000 euros) et une aide supplémentaire proratisée au linéaire de fils nus remplacés.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- DE VALIDER** les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers définie ci-dessus ;
- D'APPROUVER** le montant prévisionnel des travaux de la part opération Basse Tension (travaux et études compris à savoir 35.320 euros HT) ;
- DE SOLICITER** auprès de Territoire d'Energie Alsace les aides liées au projet de la commune, route d'Ebersheim y compris pour la rénovation de l'éclairage public ;
- DE PRENDRE ACTE** que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50% après déduction de la participation de TEA ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage et tous documents y afférents nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, demande si des travaux d'enrobés seront à prévoir ultérieurement.

M. Philippe SCHEIBLING indique qu'effectivement, des appels d'offre complémentaires seront lancés et que le secteur suivant fera l'objet d'une tranche supplémentaire.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, estime que la qualité esthétique de cette entrée Est de la Commune laisse à désirer et que des améliorations pouvaient être apportées à la mise en valeur de ce secteur.

M. Philippe SCHEIBLING indique que l'aspect visuel de cet espace a d'ores et déjà pu être amélioré grâce à des aménagements spécifiques et l'implantation d'espaces verts.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, ajoute que ce secteur bénéficie d'un cadre verdoyant mis en valeur par l'implantation de parterres de tulipes.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, constate que la présence d'une chicane a aussi contribué à réduire la vitesse des véhicules entrant dans la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE** valider les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers définie ci-dessus ;

**APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux de la part opération Basse Tension (travaux et études compris à savoir 35.320 euros HT ;

**DECIDE DE** solliciter auprès de Territoire d'Energie Alsace les aides liées au projet de la commune, route d'Ebersheim y compris pour la rénovation de l'éclairage public ;

**PREND ACTE** que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50% après déduction de la participation de TEA ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage et tous documents y afférents nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM - Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwennaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		

VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## **DCM-2025-09-4B**

### **4. VOIRIE – Travaux d'enfouissement route d'EBERSHEIM**

#### **B. Convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire**

Le projet des travaux relatif à la route d'Ebersheim, est soumis au Conseil, et conformément au budget de l'opération. Ainsi la signature de la convention relative à la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux ORANGE est proposée.

Il est précisé qu'ORANGE :

- déléguera à la Commune la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de génie civil de communication électronique ;
- désigne la Collectivité pour assurer en son nom les missions de maîtrise d'ouvrage afférentes à la pose de ces installations de communications électroniques ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** la convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE - route d'Ebersheim ;

**D'APPROUVER** qu'après réception des équipements de communications électroniques, Orange adressera à la Collectivité un mémoire des dépenses relatives aux prestations réalisées pour un montant de 2 931,11 € TTC ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, estime également que l'esthétique de cette entrée de la Commune est perfectible. Le réseau aérien de câbles vidéo, adsl et téléphoniques, qu'ils soient de nature coaxiale ou encore en cuivre devenant obsolète, sa suppression contribuerait à alléger visuellement l'espace. Il est ici

question de frais à engager pour la mise en souterrain de réseaux, toutefois, les opérateurs qui en ont bénéficié devraient être impliqués et contribuer aux actions de dépose selon une procédure et un calendrier opérationnel. Il faudrait profiter des échanges actuels avec ces entreprises pour les engager.

Le Maire précise que cette compétence appartient à la Communauté de Communes qui est en train d'étudier une solution pour supprimer ces réseaux inutiles à l'avenir. Toutefois, étant donné que l'ADSL restera opérationnel jusqu'en 2027, il y a lieu d'attendre la dépose car certains utilisateurs ne souhaitent pas passer à la fibre. Le sujet sera également à traiter par les lotisseurs pour les espaces privés.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, ajoute qu'à cet endroit, le réseau SFR est généralement déjà souterrain et que dans le cadre des projets de réaménagement, des gaines sont mises en place afin de pouvoir accueillir ultérieurement la fibre optique.

M. Hubert GUIOT ajoute encore le constat que les travaux d'installation ou de réparation de fibre engendrent des déchets que nombre d'entreprises laissent sur place plutôt que de les évacuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de mise en souterrain des réseaux ORANGE - route d'Ebersheim ;

**APPROUVER** qu'après réception des équipements de communications électroniques, Orange adressera à la Collectivité un mémoire des dépenses relatives aux prestations réalisées pour un montant de 2 931,11 € TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM - Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwennaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENGEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			

LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## **DCM-2025-09-5**

### **5. PATRIMOINE**

#### **Lancement de la mission de Maîtrise d'Œuvre pour le Pavillon des Vignes**

En préambule de ce point inscrit à l'Ordre du Jour, le Maire indique qu'il n'y aura pas de délibération officielle à la clef. Il indique néanmoins avoir promis aux membres du Conseil Municipal que le sujet serait débattu préalablement à tout engagement lié à cette opération de sauvegarde du patrimoine local.

Ainsi, il se réfère à l'excellente nouvelle de ce début du mois et qui nous annonce que le dossier déposé par la Mairie de Scherwiller dans le cadre de la Mission Stéphane BERN/Loto du Patrimoine a été définitivement sélectionné et qu'il sera le seul édifice du département à obtenir une subvention substantielle de soutien via ce dispositif.

Aussi, et dès lors, le projet bénéficie d'une couverture médiatique importante pour avoir été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane BERN/Loto du Patrimoine et engagera forcément un complément de recettes dans le cadre de la collecte de dons et de la convention passée avec la Fondation du Patrimoine.

Pour la réhabilitation du Pavillon des Vignes, c'est donc une très grande chance d'avoir pu intégrer la liste des 102 projets soutenus par le Loto du Patrimoine, limitée à une seule candidature par département.

Le Maire poursuit en indiquant que pour assurer la mission de Maîtrise d'Œuvre, l'architecte du patrimoine ayant réalisé l'étude initiale et les premières estimations présente un devis inférieur à 50 000 € HT, soit 11,4% du montant des travaux réévalués de 426 à 435 000 € HT. Ce devis simplifie la démarche administrative à engager car le Maire a la délégation de signature pour un tel montant également conforme au budget communal déjà voté et prévoyant 500 000 € de crédit pour les travaux du Pavillon des Vignes.

Toutefois, le Maire s'était engagé à ce qu'aucun frais ne serait engagé avant que le Conseil Municipal ne donne son avis.

Des échanges avec la CeA, la Région Grand Est et la Sous-Préfecture indiquent que le projet pourrait aussi bénéficier de la DETR/DSIL et un dossier Leader pourra également être déposé auprès de la Communauté des Communes qui a en charge la transmission des dossiers.

En outre, le projet bénéficie déjà de la collecte menée par la Fondation du Patrimoine pour un total actuel de 47 245 € versés par 61 donateurs, d'autres s'étant également déjà annoncés. A l'issue de l'opération, la Fondation abonnera également au montant final qui aura pu être collecté.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la mission de Maîtrise d’Œuvre, dont le montant est déjà couvert par les dons versés à la date du jour. Cette mission affinera les estimations, précisera l'avant-projet définitif et permettra d'envisager les travaux lorsque le montant exact de la part versée par la Mission Stéphane BERN à notre projet sera connu.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, salue l'implication de tous ceux qui ont contribué à obtenir l'inscription de cette réhabilitation à concours de la Mission Stéphane BERN/Loto du Patrimoine et félicite tout particulièrement le Maire pour avoir réalisé le dossier et au final, cette distinction obtenue. D'autres projets remarquables étaient candidats dans le département mais la nature, l'originalité du projet et l'état du bâtiment ont certainement joué en sa faveur. L'engagement politique, technique, administratif et le soutien de partenaires qui y ont cru sont largement récompensés.

Le Maire indique qu'à l'ouverture de la souscription par la Fondation du Patrimoine, l'objectif était de nous permettre de faire la promotion du projet auprès de donateurs potentiels pour un total espéré de 100 000 €. En comparaison à d'autres projets semblables, le montant déjà collecté témoigne d'un intérêt important du public à sauvegarder l'édifice. C'est lors de l'accueil de la Fondation du Patrimoine pour son Assemblée Générale locale que la Commune a été incitée à poser sa candidature auprès de la Mission Stéphane BERN pour le caractère singulier du bâtiment. Ayant pris en charge personnellement la constitution du dossier de candidature, aucun frais n'a été à engager par la Commune, précise le Maire.

Les subventions publiques ne peuvent pas dépasser 80% du coût total d'un projet. Toutefois, les fonds collectés par la Fondation du Patrimoine sont considérés comme des fonds privés, sous réserve d'un accord préfectoral, et peuvent de ce fait se substituer aux 20% restant à la charge de la Collectivité.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, s'interroge quant à la durée de la convention avec la Fondation du Patrimoine.

Le Maire rappelle que la période de souscription débutée en 2024 se poursuivra jusqu'en 2026, permettant de bénéficier des déductions fiscales pendant trois exercices à raison de 66% pour l'impôt sur le revenu des ménages et 60% pour l'impôt sur les sociétés des entreprises.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, demande si le devis initial de l'architecte a pu être corrigé. Le Maire confirme que la première version comportait une erreur qui a été rectifiée. A noter qu'à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, la mission doit être confiée à un architecte du patrimoine reconnu par les services préfectoraux. Contactés, certains ont déjà indiqué ne pas pouvoir s'engager par manque de disponibilité.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, soutient la réalisation du projet et s'interroge quant à la destination finale de ce lieu disposant seulement d'un petit terrain attenant.

Le Maire rappelle la destination oenotouristique du projet et indique qu'il pourra évoluer selon les ressources financières disponibles. Certaines entreprises se proposent déjà pour participer au chantier.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demande si les travaux pouvaient s'étendre à l'extérieur du bâtiment si les ressources devaient le permettre.

Le Maire indique que les travaux extérieurs sont bien évidemment d'ores et déjà intégrés au projet puisqu'il s'agit de la sauvegarde avant tout de l'édifice, mais que l'agencement pouvaient faire l'objet d'évolutions. La mission de Maîtrise d'œuvre est justement faite pour faire un point complet.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, s'interroge quant à la destination des fonds si les ressources devaient dépasser le coût du chantier.

Le Maire indique que les fonds sollicités dans le cadre du projet et versés par la Mission Stéphane BERN/Loto du Patrimoine et les diverses aides publiques sont liés à ce projet en particulier. En revanche les fonds collectés via la Fondation du Patrimoine pourraient être réaffectés à un autre édifice de Scherwiller si besoin. Ils ne seront en rien perdus pour la Commune de Scherwiller, il est important de le préciser, indique le Maire.

L'ensemble des membres présents du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'engagement de la mission de Maîtrise d'Œuvre et permettre au Maire de lancer une consultation allégée.

Le Maire précise en outre, que la CeA donne la possibilité de verser jusqu'à 100 000 € dans le cadre du Fonds Communal Alsace pour aider au financement de trois projets maximum. Après le concours obtenu pour les rues du Meyerhof et de la rue des Loriot, un solde de 35 000 € reste mobilisable. Les avant-projets doivent être déposés avant le 30 septembre 2025. La mission de Maîtrise d'Œuvre du Pavillon des Vignes ne pouvant malheureusement plus être éligible faute de temps, ce sont les travaux du réseau de chaleur qui pourraient faire l'objet de cette demande, ou à défaut, un projet éligible d'une association locale. Le Conseil Municipal serait alors convoqué avant la fin du mois.

## **DCM-2025-09-6**

### **6. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

---

Décision Municipale en date du 25 juillet 2025 portant attribution au marché relatif aux sorties piscine pour l'année scolaire 2025-2026 de l'école élémentaire Simone VEIL. Le marché est confié à l'entreprise AUTOCARS SCHMITT de 67600 MUTTERSHOLTZ pour un montant de : 134,12 € HT par sortie soit un montant total pour 40 séances programmées de 5 364,80,- € HT.

---

Décision Municipale en date 25 juillet 2025 relative au lancement d'une consultation en vue de la réalisation d'une prestation de débroussaillage des cunettes.

---

Décision Municipale en date 05 août 2025 relative au lancement d'une consultation en vue des travaux de rénovation des toilettes de l'Ancienne École de Kientzville.

---

Décision Municipale en date du 06 août 2025 portant attribution du marché relatif à la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien. Le marché est confié à l'entreprise LE RESEAU COCCI, 2a rue Gillois, 68600 VOLGELSHEIM, pour un montant total de 6 058,29€ HT.

Décision Municipale en date du 12 août 2025 relative au lancement d'une consultation pour des prestations de service en vue d'un diagnostic écologique préalable à la création d'une forêt cinéraire sur la Commune de SCHERWILLER.

Décision Municipale en date du 12 août 2025 portant attribution du marché relatif à la prestation de service pour des travaux de débroussaillage des cunettes. Le marché est confié à l'entreprise BS ESPACES VERTS MULTISERVICES, 20 Rue Clog Streler, 67600 KINTZHEIM, pour un montant estimatif total de 2 400,- € pour 2 900 mètres linéaires de cunettes.

(5)

**De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil**

Décision Municipale en date du 04 août 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 07 août 2025 :

<b>Association/ Particulier</b>	<b>Jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Mme Anne RIFF	Verre de l'amitié Jeudi 07 août 2025	250 €

Décision Municipale en date du 06 août 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois d'octobre 2025 :

<b>Association/ Particulier</b>	<b>Jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Confrérie des Rieslinger	Conférence Culturelle et Historique Jeudi 23 octobre 2025	Gratuit
MJC	Bal d'Halloween Vendredi 31 octobre 2025	Gratuit

Décision Municipale en date du 07 août 2025 relative à la location de l'École Maternelle pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 05 juillet 2026 :

<b>Date</b>	<b>Demande de location faite par :</b>	<b>Objet de la location</b>	<b>Prix de la location</b>
<u>Les jeudis de 19h30 à 21h30</u>	Mme Marie-Thérèse WALLISER Présidente CSF	Cours de Tai Chi	Gratuit
<u>Les mercredis de 14h30 à 16h00</u> (30 séances et hors périodes scolaires)	Mme Cédric JOINT Président de la MJC	Mini moov'	Gratuit

Décision Municipale en date du 07 août 2025 relative à la location d'une Salle de classe de l'Ancienne École de Kientzville pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 05 juillet 2026 :

<b>Dates</b>	<b>Demande de location faite par :</b>	<b>Objet de la location</b>	<b>Prix de la location</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Lundis de 9h à 10h et de 17h à 18h (vélo en salle)</li> <li>- Les Mardis de 17h à 18h (gym douce)</li> <li>- Les Jeudis de 9h à 10h (vélo en salle)</li> <li>- Les Jeudis de 14h30 à 16h30 (V.A.E. – sauf météo)</li> <li>- Les Jeudis de 17h à 18h (vélo en salle) – semaine paire</li> <li>- Les Jeudis de 17h30 à 18h30 (sophrologie) – semaine impaire</li> <li>- Les Vendredis de 17h à 18h (gym douce)</li> </ul>	<p>M. Jean-Marie ZAPF Président de l'Association Sports Loisirs et Convivialité</p>	<p>Activités Sportives</p>	<p>Gratuit</p>
--	---	--------------------------------	----------------

Décision Municipale en date du 07 août 2025 relative à la location des Salles 1-3-4-5-et 7 de la Maison des Associations pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 05 juillet 2026 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les mercredis</u> de 10h à 12h, de 13h30 à 15h30 (selon le planning indiqué par M. Cédric JOINT)	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Salle 5 Ateliers Artistiques	Gratuit
<u>Les vendredis</u> des semaines impaires de 20h30 à 01h00	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Salle 5 Animation Jeux de société	Gratuit
<u>Les jeudis</u> : de 20h à 22h <u>Les samedis</u> : de 14h à 17h (en alternance avec la section figurines et selon le planning joint par M. Cédric JOINT)	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Salle 4 Couture	Gratuit
<u>Les samedis</u> : de 15h à 20h (en alternance avec la section couture et selon le planning joint par M. Cédric JOINT)	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Salle 5 Figurines	Gratuit
<u>Les mercredis</u> de 19h30 à 21h30 (selon le planning indiqué par M. Cédric JOINT)	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Salle 5 Club Photo	Gratuit
<u>Les mardis</u> : de 19h à 23h	M. Patrick SPIEHLER Président de l'Harmonie	Salle 3 Répétitions	Gratuit
<u>Les lundis</u> de 16h00 à 21h30 <u>Les mardis</u> : de 11h00 à 12h30 et de 16h à 20h <u>Les mercredis</u> de 09h à 14h <u>Les jeudis</u> de 16h00 à 20h30 <u>Les vendredis</u> de 16h00 à 20h30 Les samedis de 09h00 à 11h30	M. Marc DEYBER Président de l'Ecole de Musique	Salles 1 et 7 Cours de musique	Gratuit

Décision Municipale en date du 07 août 2025 relative à la location à la location de la Salle 13 de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 05 juillet 2026 :

Dates	Demande de location faite par	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les Mardis</u> de 16h30 à 20h15	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Théâtre	Gratuit

<u>Les Mardis de 14h à 16h</u>  <u>Les Jeudis de 20h à 22h</u>	Mme Monique BARTHEL Responsable AGF	Loisirs Créatifs	Gratuit
<u>Vendredi 12 septembre 2025</u> de 16h30 à 03h00  <u>Samedi 04 octobre 2025</u> de 16h30 à 03h00  <u>Vendredi 07 novembre 2025</u> de 16h30 à 03h00  <u>Samedi 13 décembre 2025</u> de 16h30 à 03h00  <u>Samedi 03 janvier 2026</u> de 16h30 à 03h00  <u>Vendredi 13 février 2026</u> de 16h30 à 03h00  <u>Vendredi 06 mars 2026</u> de 16h30 à 03h00 (sous réserve élections municipales)  <u>Samedi 04 avril 2026</u> de 16h30 à 03h00  <u>Vendredi 08 mai 2026</u> de 16h30 à 03h00  <u>Samedi 13 juin 2026</u> de 13h00 à 03h00	M. Yann COURTET Président Alsace Holdem	Poker	Gratuit
<u>Les Lundis de 19h30 à 21h00</u>	Mme Aline DERUYVER Présidente des « Trouvères du Ramstein »	Répétitions	Gratuit

Décision Municipale en date du 07 août 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 05 juillet 2026 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les Lundis de 14h à 15h,</u> de 15h15 à 16h15 et de 19h45 à 20h45 <u>Les Mardis de 18h à 19h</u>	Mme Monique BARTHEL Responsable AGF	Gymnastique	Gratuit
<u>Les Mercredis de 20h à 23h</u> (sauf pendant les congés scolaires)	M. Christophe WATRE Président de La Rockale	Répétitions	Gratuit
<u>Les Jeudis tous les 15 jours de 14h à 17h</u> (à partir du 11 septembre 2025)	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Club d'Age d'Or	Gratuit
<u>Les Mardis de 19h45 à 20h45</u>	M. Cédric JOINT Président de la MJC	QI GONG	Gratuit
<u>Les Mercredis de 17h30 à 19h45</u>	M. Cédric JOINT Président de la MJC	SANAGA	Gratuit

Décision Municipale en date du 08 août 2025 relative à la location de l'Espace Sportif Couvert Thierry OMEYER pour la période du 18 août 2025 au 12 juillet 2026 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Petite salle + 2 vestiaires <u>Les jeudis</u> de 19h00 à 20h30 <u>Les samedis</u> de 14h00 à 16h00	M. Guillaume HEITZMANN Président de KM Centre Alsace Scherwiller	Krav-maga	15€ / heure
Grande salle + 1 vestiaire <u>Les mardis</u> de 17h30 à 18h30	M. Vincent MULLER Emmaüs	Futsal	15€ / heure
Grande salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre <u>Les lundis</u> de 20h à 23h <u>Les jeudis</u> de 20h à 23h (sauf du 01/12/2025 au 28/02/2026) <u>Les vendredis</u> de 19h à 23h (à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2025 de 19h à 21h)	Mme Sandra ROHMER Présidente de l'Association de Badminton	Badminton	15€ / heure
Grande salle + 2 vestiaires n° 3 et 4 dont le vestiaire arbitre <u>Les lundis</u> de 17h30 à 19h00 <u>Les mercredis</u> de 18h à 20h sauf du 1 <sup>er</sup> novembre 2025 au 31 mars 2026 <u>Les jeudis</u> de 17h à 20h <u>Les vendredis</u> de 17h30 à 19h00 <u>Les samedis</u> : en fonction des disponibilités	M. Philippe FERLET Président du Club de Handball de Dambach-la-Ville	Handball	15€ / heure
Petite salle + 2 vestiaires <u>Les lundis</u> de 18h00 à 20h30 <u>Les mardis</u> de 17h30 à 21h30 <u>Les mercredis</u> de 16h30 à 21h30 <u>Les vendredis</u> de 17h30 à 21h30	M. Christophe SPINNER Président du Judi Club Shinsei	Judo	15€ / heure
<i>Du 17 août 2025 au 12 juillet 2026 :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• 5 vestiaires dont 1 arbitre les samedis et dimanches de 08h30 à 21h00 en fonction du championnat. Lors des matchs de hand-ball les vestiaires 3 et 4 sont à libérer pour 15h30 (Les dates seront communiquées fin août)</li><li>• 3 vestiaires (Nr. 2 et 3) dont 1 arbitre : le dimanche matin et le dimanche après-midi en fonction du championnat</li></ul>	M. Eric FEHLMANN Président de l'US Scherwiller	Football	15€ / heure
<i>Pour la pratique du futsal du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 28 février 2026 :</i> La grande salle, 3 vestiaires dont 1 arbitre : <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Les jeudis</u> de 20h à 23h</li><li>• <u>Les samedis</u> de 14h30 à 17h00</li><li>• <u>Les dimanches</u> de 09h à 12h</li></ul>			
Grande salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre <u>Les vendredis</u> de 19h00 à 23h00	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Tennis de Table	15€ / heure

Petite Salle + 2 vestiaires <u>Les jeudis</u> de 17h00 à 19h00 <u>Les vendredis</u> de 12h30 à 14h30	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Pilates	15€ / heure
Grande salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre <i>Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les mardis</u> de 19h00 à 22h00</li> <li>• <u>Les mercredis</u> de 09h30 à 11h30 et de 17h à 21h</li> <li>• <u>Les samedis</u> de 08h00 à 14h30</li> </ul> <i>Toute l'année en cas de pluie</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les mercredis</u> de 09h30 à 11h30</li> <li>• <u>Les samedis</u> de 08h00 à 14h30</li> </ul> <u>Les dimanches</u> (matin) : 10 cours	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Tennis	15€ / heure

Décision Municipale en date du 19 août 2025 relative à la location de la Salle 4 de la Maison des Associations pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 05 juillet 2026 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les lundis</u> : de 19h00 à 21h00 <u>Les samedis</u> : de 14h00 à 17h00 (en alternance avec la section figurines et selon le planning joint par M. Cédric JOINT)	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Couture	Gratuit

Décision Municipale en date du 19 août 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois de novembre 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
MJC	Dimanche 23 novembre 2025 Bourse aux Jeux	Gratuit
MJC	Samedi 29 novembre 2025 et Dimanche 30 novembre 2025 Représentations de Théâtre	Gratuit

Décision Municipale en date du 19 août 2025 relative à la location du Préau de l'Ancienne École de Kientzville pour le 04 octobre 2025 :

Association/Particulier	Locaux / jour	Prix de la location
Mme Véronique BRUNSTEIN	Fête Familiale Samedi 04 octobre 2025	150 euros

Décision Municipale en date du 22 août 2025 relative à la location du Préau de l'Ancienne École de Kientzville pour le 27 septembre 2025 :

Association/Particulier	Locaux / jour	Prix de la location
-------------------------	---------------	---------------------

Mme Lise SCHNEIDER	Fête Familiale Samedi 27 septembre 2025	150 euros
--------------------	--	-----------

Décision Municipale en date du 26 août 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 29 août 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Pompes Funèbres Générales de Sélestat	Cérémonie d'obsèques Vendredi 29 août 2025	250 €

(15)

**D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que six intentions d'aliéner ont été présentées par Maîtres LALLIER Anne-Sophie, BRAUN LEYENBERGER Marie, HUSSER Lionel, LORCH-KALCK Dominique, BARKO Marie et MOREAU Benjamin et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
25 R0022	4 Rue du Brischbach	Section 36 Parcelle 187/15	01 ha 10 a 74 ca	Bâti	UXd	
25 R0023	10 rue du Sommerberg	Section 36 Parcelle 192/15	88 a 27 ca	Bâti	UXd	
25 R0024	32 Rue du Taennelkreuz	Section 26 Parcelle 363/119	05 a 28 ca	Bâti	UB	
25 R0025	40 Rue de l'Ortenbourg	Section 7 Parcelles 267 304	00 a 87 ca 00 a 44 ca	Bâti	UA	
25 R0026	8 Rue de Dieffenthal	Section 7 Parcelle 166	06 a 07 ca	Bâti	UA	

25 R0027	Rue des Merles Kientzville	Section 31 Parcelle 72	08 a 60 ca	Non bâti	UBk	
-------------	----------------------------------	------------------------------	------------	-------------	-----	--

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, s'interroge quant à l'attribution d'un marché relatif au débroussaillage des cunettes à une entreprise alors que ces travaux étaient réalisés au préalable par les services techniques. Le Maire précise qu'il s'agit d'une expérimentation visant à soulager les services techniques au profit d'autres missions.

## **DCM-2025-09-7**

### **7. COMMUNICATIONS**

#### **M. Olivier SOHLER, Maire :**

La Commune a été informée d'un manque à gagner de près de 15 000 € pour l'exploitation de la piscine de Bassemberg par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé. Le tarif d'entrée des élèves de Scherwiller sera porté aux alentours de 10 €, frais auxquels s'ajouteront les traditionnels frais de déplacement en bus. Les autres établissements du Centre-Alsace étant proche de la saturation, peu d'alternatives sont envisageables pour cette activité pédagogique obligatoire.

#### **Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :**

- Scherwiller s'associe aux Journées européennes du Patrimoine ce week-end avec au programme : Ancienne Chapelle de l'Alumnat : Découverte et initiation à la géobiologie – Secrets et mémoire de la Chapelle, samedi 10h à 12h – 14h à 17h et dimanche 10h à 13h.
- Chapelle St Wolfgang : Histoire et patrimoine, samedi 14h à 17h et dimanche 14h à 17h.
- Le Marché d'automne se tiendra le dimanche 26 octobre.
- Des décos de Noël pour Scherwiller et Kientzville sont en cours de création avec la participation des écoles, du périscolaire, de résidents de l'Ehpad et des services techniques de la Commune. Des échanges intergénérationnels sont également prévus. Le Maire félicite les organisateurs de ces travaux et des échanges réalisés.

#### **M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :**

- Les travaux de voirie ont bien avancé, il reste à terminer les garde-corps dans la rue du Meyerhof et l'enrobée rue des Loriots.
- Le réseau d'éclairage public de Kientzville a rencontré des difficultés au moment de l'allumage des lampadaires. Le diagnostic a permis d'identifier l'origine du dysfonctionnement et une solution définitive est en cours de déploiement.

#### **Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :**

L'Association des Communes Touristiques organise la Montée Rose au Haut-Koenigsbourg le 11 octobre prochain dans le cadre de l'opération Octobre Rose et dont les bénéfices seront reversés à la Ligue contre le Cancer. Les départs sont possibles depuis Châtenois, Bergheim, Saint-Hippolyte, Orschwiller, Kintzheim et Thannenkirch.

Le Maire ajoute qu'une bande de tulle rose sera fournie à la Commune afin de décorer un bâtiment en signe de soutien à l'opération.

**M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire :**

Lors de pluies orageuses, du sable se déverse depuis plusieurs chemins aboutissant sur la Route du Sel. Les résidus peuvent constituer un risque, notamment pour les nombreux cyclistes empruntant cette voie. Outre une signalisation alertant du danger, des travaux seraient à prévoir afin de retenir le sable en amont de l'axe entretenu par la Communauté des Communes.

Le départ en retraite de la DGS avait été annoncé il y a quelques mois, une date définitive est-elle connue ? Le Maire indique qu'aucune notification officielle n'a encore été enregistrée mais qu'un recrutement était en cours afin de pouvoir assurer la continuité des missions et l'encadrement des agents. D'autres mouvements sont en cours et témoignent d'un turn-over régulier dans nos collectivités locales.

**M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal :**

Des travaux restent à mener pour finir le chantier de réfection de la borne incendie de la rue du Giessen. L'état détérioré du trottoir rend les déplacements difficiles, en particulier pour les enfants et les personnes âgées.

M. Philippe SCHEIBLING précise que l'entreprise a pu intervenir rapidement lorsqu'il y avait urgence avec l'affaissement du remblai et qu'agissant pour le compte du SDEA, elle est bien missionnée pour terminer le chantier. Il propose néanmoins de rappeler le sujet au SDEA.

A l'intersection des rues des Vosges et de Sélestat, la vitesse excessive des véhicules quittant le PAEI du Giessen et le non-respect de la signalisation, engendrent actuellement des situations de quasi-accident, notamment avec des cyclistes venant de Scherwiller. Un radar pédagogique pourrait-il être implanté temporairement rue des Vosges ?

M. Philippe SCHEIBLING s'étonne que le trafic entre Chatenois et Sélestat soit temporairement dévié par le PAEI du Giessen alors que les travaux en cours rue des Vosges n'y sont même pas encore terminés, et notamment ceux qui concernent le marquage horizontal.

Le Maire indique que le trafic y est augmenté également par la présence de communautés de gens du voyage. Si ceux implantés sur l'espace public ont désormais quitté les lieux permettant une mise en sécurité renforcée de cet emplacement, il n'en est pas de même pour ceux installés sur un terrain privé à l'ouest, et sans intervention du propriétaire. Malgré la présence d'une benne à ordures, le Maire ne peut que déplorer l'accumulation de détritus en périphérie du campement qui restera une fois encore très certainement à la charge de l'intercommunalité. Le sujet est navrant.

**Mme Karine VOGELAISEN, Conseillère Municipale :**

Sa nièce, habitant Kientzville, déjà élue Miss Harmony Grand Est, concourt désormais au titre de Miss Harmony France. Sa candidature peut être soutenue en votant sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.

Michel CORBIN  
Secrétaire

Olivier SOHLER  
Maire



# COMMUNE DE SCHERWILLER

## Réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2025

Membres en exercice : 23      Présents : 16      Absents et excusés : 6      Absent : 1      Procurations : 6

### DCM-2025-09-9

#### 9. Approbation du procès-verbal de la Séance 16 septembre 2025

Il y a lieu de modifier en page 8

La Commune envisage de réaliser l'ensemble de ces travaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par

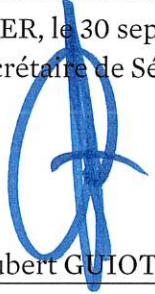
La Commune envisage de réaliser l'ensemble de ces travaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En page 11 M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, propose de remplacer la seconde phrase par les termes suivants : "Le réseau aérien de câbles vidéo, adsl et téléphoniques, qu'ils soient de nature coaxiale ou encore en cuivre, devenant obsolète, sa suppression contribuerait à alléger visuellement l'espace. "

Outre cette modification, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025 préalablement diffusé est approuvé à LA MAJORITÉ des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire				X
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Absent			
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale				X
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Christelle HIRSCHMANN			X
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Hubert GUIOT	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme  
SCHERWILLER, le 30 septembre 2025  
Le Secrétaire de Séance



Hubert GUIOT

Pour extrait conforme  
SCHERWILLER, le 30 septembre 2025  
Le Maire



Olivier SOHLER

